

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEZIERS - 3402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/07/2026 - 5592 - 2003 B 00233 - 448 175 893 - AB METALIC

Désignation de l'entreprise SARL AB METALIC				Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 7 rue PIERRE PAUL RIQUET 34300 AGDE					
Numéro SIRET* 4 4 8 1 7 5 8 9 3 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 31/12/2025	
ACTIF				Brut	
				Amortissements-Provisions	
				Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	1 277	012	1 277
	Immobilisations corporelles*	028	10 227	030	5 850
	Immobilisations financières* (1)	040		042	
	Total I (5)	044	11 504	048	5 850
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	210	052	210
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	1 537	070	1 537
		072	347	074	347
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Valeurs mobilières de placement	080	10 000	082	10 000
	Disponibilités	084	115 939	086	115 939
	Total II	096	128 033	098	128 033
Total général (I + II)				110	139 538
				112	5 850
				112	133 688
PASSIF					
Exercice N NET					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	1 000		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	24 346		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	35 346		
Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 574		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	491		
	Comptes courants d'associés	173	95 276		
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	98 342		
Total général (I + II + III)				180	133 688
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Copie certifiée conforme
Y. Houx

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL AB METALIC**Néant ☐Exercice N clos le
31/12/2025**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210				
	Production vendue	biens	215		214				
		services*	217		218	70 010			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222				
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	70 010		
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stocks (marchandises)*				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	13 830			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	(60)			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	28 295			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	938	244	1 409			
	Rémunérations du personnel*				250				
	Cotisations sociales (cf. renvoi 380)	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380	2 144	252	2 144			
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement de fonds de commerce (art. 39-1-2° et 3 du CGI))	255		254	127			
	Dotations aux dépréciations				256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	1				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)					264	45 747			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	24 262		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				280	83			
	Produits exceptionnels				290				
	Charges financières				294				
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347		300				
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D))	348						
	Impôts sur les bénéfices*				306				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	24 346	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	24 346	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpies-cis d'associés	247		330					
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexties D))	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987		342			
	ZRD (44. terdecies)	127	JEI (44. sexties A)	989					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	ZRR (44. quindécies)	138					
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	(FRR) France Ruralités Revitalisation (44. quindécies A)	181					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)	992	Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	Créance due au report en arrière du déficit	346	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		350			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	24 346	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356				
Déficits antérieurs reportables :*						360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	24 346	372	

Cegid Group

copie certifiée conforme *[Signature]*

4.10.20

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AB METALIC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 133 688 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 24 346 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;

Règles et méthodes comptables

- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	1 277			1 277
Immobilisations corporelles	10 228			10 228
Immobilisations financières				
Total	11 505			11 505
Amortissements & provisions				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 723	127		5 851
Immobilisations financières				
Total	5 723	127		5 851
ACTIF NET				5 654

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2025
Éléments achetés	1 277
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 277

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 885 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 537	1 537	
Autres	347	347	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance :			
Charges constatées d'avance			
Total	1 885	1 885	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 98 342 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 574	2 574		
Dettes fiscales et sociales	492	492		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	95 276	95 276		
Produits constatés d'avance				
Total	98 342	98 342		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	95 276			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 95 276 euros.

AB METALIC
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet
Z.I. des 7 Fonts
34 300 AGDE
R.C.S. BEZIERS 448 175 893

**RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 30 JUIN 2026
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

Madame,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle ordinaire conformément aux dispositions des textes en vigueur et des statuts de la Société à l'effet de vous rendre compte des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 afin de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant ont été établis et communiqués dans les conditions de délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

PRESENTATION DES COMPTES ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptable sont conformes à la réglementation en vigueur.

Des comptes du dernier exercice il ressort, en euros :

- Chiffre d'affaire : 70 010 €
Décomposé de la manière suivante :
Travaux pour particuliers : 20 036 €
Travaux pour entreprises : 25 083 €
Travaux pour syndics : 18 830 €
Refacturation loyers bâtiment : 6 061 €
- Sous-traitance : 6 924 €
- Achats consommés : 13 830 €

Résultat de l'exercice : Bénéfice net comptable de 24 346 €

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 2 616 €.

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes sociaux de l'exercice et de l'annexe concernant le détail de ces différents éléments.

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-11 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations complémentaires suivantes :

Situation de l'activité de la Société / EVOLUTION PREVISIBLE

L'activité de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 de la Société AB METALIC est en légère baisse.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2026 sont les suivants :

- Fidélisation de la clientèle acquise
- Recherche de nouveaux marchés auprès de nouveaux donneurs d'ordres (architectes, maître d'ouvrage, décorateurs)

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important, autres que ceux décrits dans l'exposé de l'activité de la Société, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la société n'est intervenu ou n'a été connu, postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a eu, au cours de l'exercice clos, aucune activité en matière de recherche et de développement.

RESULTAT DE L'EXERCICE ET PROPOSITION D'AFFECTATION

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 26 835 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

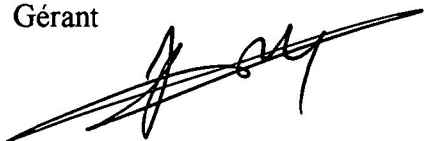
- **Bénéfice de l'exercice** : 24 346 euros

- distribution de dividendes : Répartition : 24 346 euros

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE (ANCIEN ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES)

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Yves HOUX
Gérant



AB METALIC
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet
Z.I. des 7 Fonts
34 300 AGDE
R.C.S. BEZIERS 448 175 893

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, prend acte qu'aux termes de ce rapport, aucune convention ou opération nouvelle renouvelée ou modifiée, entrant dans le cadre de l'article L. 223-19 du Code de commerce, n'est rapportée, au titre de l'exercice social clos le 31 Décembre 2025.

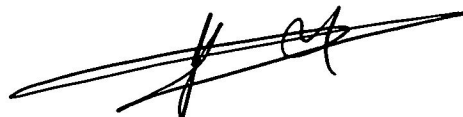
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation de la Gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos font apparaître un bénéfice d'un montant de 24 346 euros, décide de l'affecter comme suit :

- distribution de dividendes 24 346 euros

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, à l'effet de réaliser toutes déclarations et formalités de publicité consécutives aux présentes.



AB METALIC

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet

Z.I. des 7 Fonts

34 300 AGDE

R.C.S. BEZIERS 448 175 893

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**TEXTE DE LA RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 30 JUIN 2026**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation de la Gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos font apparaître un bénéfice d'un montant de 24 346 euros, décide de l'affecter comme suit :

- distribution de dividendes 24 346 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Yves HOUX
Gérant

